

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 septembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 23 août 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, François CHEMIN, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON.

Procuration : François CAMBERLIN à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 01

Nombre de votants : 22

Madame Karin THEOLIER a été désignée secrétaire de séance.

Objet : France Services Modane et annexe de Val-Cenis Lanslebourg
- Bilan 2023 et demande de financement année 2024

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée les services proposés au sein de France Services à Modane et au sein de son antenne à Val-Cenis Lanslebourg.

Monsieur le Vice-président présente le bilan de fréquentation 2023 ainsi que le budget prévisionnel de fonctionnement 2024.

Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de solliciter des crédits à hauteur totale de 40 000 euros auprès de l'Etat (FNADT) et du fonds national France Services pour contribuer au financement du budget de fonctionnement 2024 de France Services.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le budget prévisionnel 2024 de fonctionnement de France Services Modane et de son annexe de Val-Cenis Lanslebourg ;
- **Sollicite** l'Etat à hauteur de 20 000 euros afin de participer au financement du fonctionnement 2024 dans le cadre des crédits du FNADT national ;

- **Souhaite** la mobilisation de crédits supplémentaires à hauteur de 20 000 euros dans le cadre du fonds national France Services ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 09 septembre 2024.

Le Président
Christian SIMON

